

## Mise à disposition - kayak gonflable avec pagaies/gilets

A utiliser uniquement sur lac

A tester en famille ou entre amis !

### Tarifs et Conditions (par kayak)

Une journée en semaine (maximum 24h) : 5€

Le week-end (samedi + dimanche) : 10€

La semaine complète : 20€

S'adresser à l'ASCEE

Permanence bureau n°62 RdC de la DDT à ANNECY le lundi de 13h à 14h

Mèl : [ddt-74.ascee@i-carre.net](mailto:ddt-74.ascee@i-carre.net)

Retrait et restitution ( DDT- 15 Rue Henry Bordeaux)

A planifier lors de la réservation, ils sont possibles : matin de 9h à 12h et après-midi de 14h à 17h

*Le kayak et les accessoires seront rendus dégonflés, propres et secs.*

*Après utilisation : bien le laisser sécher avant de le plier.*

### **Une évidence : tout objet pointu ou coupant est interdit à bord**

*La Caution est de 250,00 € - Le chèque sera conservé 1 mois et renvoyé au destinataire ou détruit.*

*En cas de détérioration du matériel (kayak et/ou accessoires) la réparation sera déduite de la caution.*

*Le kayak devra naviguer **UNIQUEMENT** sur les Lacs et non dans les cours d'eau (Fier, Thiou, etc.....)*

*Pour le lac d'Annecy, interdiction de dépasser la bande de rive (grosses bouées jaunes)*

Gilet de sauvetage obligatoire (fournis)

Obligation de savoir nager

Ne jamais laisser en plein soleil (risque de surgonflage)

Ne pas sauter dans le canoë quand il est posé au sol



**FICHE DE MISE A DISPOSITION**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° Carte ASCEE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Portable : ---- / ---- /- --- / ---- / ----

Date de location : DU \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ AU : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Je joins un chèque de : \_\_\_\_\_ € pour la durée de la mise à disposition

Je joins un chèque de caution de 250€

**Règlement et matériel donnés et réceptionnés par (nom du membre du bureau) :**

J'ai lu le protocole et accepte les conditions de mise à disposition :

- utilisation en lac (dans la bande de rive - zone des 300m)
- port du gilet obligatoire
- respect des consignes de gonflage (ci-dessous) et de rangement du kayak (propre, sec et plié dans son sac)

Je confirme que l'utilisateur ou les utilisateurs du kayak sait (savent) nager 25m

**J'emprunte :**

Gilets : nombre et taille(s) : .....

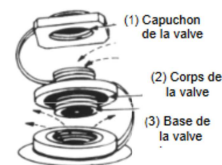
Je décharge l'ASCEE74 de toute responsabilité en cas d'accident humain survenu lors de la location

Le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent

**GONFLAGE :**

- Fixer l'aileron directionnel sur le fond en pliant la housse. Insérer les extrémités de l'aileron dans chaque passant prévu et tendre la housse au maximum pour assurer le maintien. Une fois le kayak gonflé, cette opération est impossible. La courbure de l'aileron doit être orientée vers l'arrière du kayak.
- Gonfler le kayak suivant l'ordre de gonflage indiqué sur la plaque d'immatriculation imprimée sur l'arrière du kayak
- Pour les valves Boston : dévissez le capuchon de la valve (1), visser le corps de la valve (2) dans la base de la valve (3). Veiller à ce que le capuchon reste accessible. Insérer l'extrémité du tuyau d gonfleur dans la valve et gonfleur jusqu'à atteindre le niveau de pression recommandé (0,1 bar = 1,5 PSI= 100mbar) **sans le dépasser**. Après gonflage, fermer bien toutes les valves avec leur capuchon (dans le sens des aiguilles d'une montre). Seul le capuchon des valves (1) assure l'étanchéité.
- Pour la valve souple : retirer la protection velcro, extraier légèrement la valve de la chambre à air et enlever le capuchon. Gonfler en utilisant l'adaptateur prévu pour ce type de valve. Après gonflage, fermer la valve avec son capuchon et l'enfoncer dans la chambre à air. Rabattre la protection velcro.
- Mettre les sièges en ajustant la longueur des courroies avec les boucles et les velcros.



Ne jamais laisser en plein soleil (risque de surgonflage) : dans ce cas, dégonfler le légèrement (une variation de 1° = augmentation de 4mB)